

Paris, **12 SEP. 2025**

Le ministre d'Etat
à
Mesdames et messieurs les préfets

Objet : Mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des rencontres de l'administration territoriale de l'Etat

Le 14 novembre dernier, je clôture les rencontres de l'administration territoriale de l'Etat, en vous redisant tout l'attachement qui est le mien à l'administration préfectorale, dont le rôle est central et essentiel pour le fonctionnement de l'Etat. Je prenais alors devant vous un certain nombre d'engagements qui visaient à concrétiser, d'une part, la nécessité impérieuse de renforcer l'Etat territorial et, d'autre part, à traduire en mesures concrètes les demandes formulées par les agents lors des nombreux ateliers organisés dans le cadre de ces rencontres.

Ces engagements ont été tenus.

Ainsi, le programme 354 – Administration territoriale de l'Etat a vu ses crédits augmenter tant en masse salariale (T2) qu'en crédits d'investissements et de fonctionnement (HT2) en 2025. Cette trajectoire devrait se poursuivre en 2026.

S'agissant des dépenses de personnel, les 101 emplois que j'ai souhaité orienter vers l'administration territoriale de l'Etat en 2025, par redéploiement interne au ministère, ont ainsi été effectivement créés au 1er juillet 2025. En 2026, 50 emplois complémentaires devraient être créés.

De plus, mes engagements visant à mieux reconnaître certaines missions particulièrement exposées, en particulier celles liées à la gestion de crise et à l'accueil, vont également se traduire, dès la fin 2025, par une revalorisation du montant des astreintes / interventions, mais aussi de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) pour les agents d'accueil qui ne bénéficient pas de la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Le régime indemnitaire des assistants de service social, qui se mobilisent au quotidien pour soutenir les agents du ministère, sera lui aussi revalorisé dès la fin de cette année.

Par ailleurs, en 2026, les emplois de directeurs de secrétariat général commun départemental seront transformés en emplois de directeur d'administration territoriale de l'Etat.

S'agissant des dépenses de fonctionnement et d'intervention, là aussi, mes engagements ont été tenus : le doublement des crédits dédiés à la sécurisation (6 millions d'euros) et la poursuite

du plan de modernisation des centres opérationnels départementaux et d'accueil des agents se sont traduits tout au long de l'année par des chantiers immobiliers au service notamment de la qualité de vie au travail et de la sécurité de nos agents.

Plus encore, l'enveloppe mutualisée d'investissement régional, dont j'avais annoncé le doublement, a même été portée au-delà, à 26 millions d'euros. Depuis la fin des services votés, ce sont là aussi une multiplication des travaux immobiliers du quotidien qui a pu être réalisée au profit des agents des préfectures et sous-préfectures mais aussi pour la première fois cette année des directions départementales et régionales : remplacement de chaudières, travaux de peintures, isolation thermique et phonique, aménagement de salles de réunion ou de repo, etc.

Enfin, l'augmentation de 10 millions d'euros de l'enveloppe numérique a permis de mener à bien la migration de l'ensemble des postes informatiques de l'administration territoriale de l'Etat vers Windows 11, mais aussi d'amorcer le plan « numérique du quotidien » et la feuille de route ministérielle pour l'intelligence artificielle.

Ces mesures budgétaires, complétées par la révision réussie du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements par le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025, témoignent de mon attachement à l'administration territoriale de l'Etat qui, tous les jours, partout dans l'hexagone et en outre-mer, se mobilise au service de nos concitoyens.

Avec ma confiance !

Bruno RETAILLEAU